

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 432

Artikel: Le Congrès du Conseil international des femmes : [1ère partie]

Autor: A. de M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Cherche la vérité, ap- prends la vérité, aime la vérité, attache-toi à la vérité, défends la vérité jusqu'à la mort!

Jean HUSS.

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{me} Emilie GOURD, Crêts de Pregny</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de chèques postaux 1.943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE Fr. 5.— ÉTRANGER 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p> <p>ANNONCES La ligne ou son espace : 40 centimes Réductions p. annonces répétées Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>
---	---	---

Lire en 2^{me} page:

Jeanne VUILLIOMENET: M^{me} Curie.
In Memoriam: Le pasteur Paul Pettavel. — M. C. Peillon.
E. Gd: Toujours le droit au travail de la femme mariée.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Les femmes et le désarmement: résolutions votées par le Congrès du Conseil International des Femmes.
Dora SCHMIDT: Notes féministes sur la XVIII^e Conférence Internationale du Travail.
Est. B.-V.: Notes de musique.
Helen HAVENER: La Fédération des femmes dans les carrières libérales et les professions. Nouvelles de Sociétés.

En feuilleton:

Glané dans la presse...

Le Congrès du Conseil International des femmes

Malgré la dureté et l'insécurité des temps, le Congrès de Paris, ouvert le 2 juillet à la Sorbonne, réunit les déléguées de 27 pays, ce qui signifie, à côté des Françaises, environ 300 femmes venues de tous les continents. Chose curieuse, ce sont les pays lointains, tels que la Suède, la Norvège, les Etats-Unis, l'Australie, l'Afrique du Sud, qui sont représentés en plus grand nombre.

Nous ne pouvons donner ici que des aperçus sur le Congrès et ses délibérations; un article ultérieur de Me Antoinette Quinche rendra compte de plusieurs de ses travaux spéciaux.

Extérieurement, c'est l'image connue: le Bureau du Conseil est le même qu'il y a quatre ans. Seules manquent la trésorière, Lady Eve, décédée il y a peu de mois, et que remplacera M^{me} Legrand-Falco (Paris), et la seconde vice-présidente, M^{lle} Alice Salomon, empêchée par un décret gouvernemental de se rendre à l'appel. Cette dernière devait rapporter sur un projet de révision des statuts dont elle avait été la principale ouvrière. Vu son absence, en regard aussi des modifications qu'apporteront sans doute au Bureau les élections de 1936, on décida d'abandonner ce projet, d'en préparer un nouveau, plus simple, plus souple, et mieux adapté aux circonstances actuelles.

Lady Aberdeen, malgré son âge avancé et malgré son deuil récent, a dirigé tous les débats pendant cette première semaine, et nous rendons hommage à la grande distinction et à la bonté avec lesquelles elle guide son peuple à travers une mer de paroles pleines d'écueils. Si, les premiers jours, on sentait parfois un certain flottement — et il faut reconnaître qu'un tel flottement est inévitable dans une assemblée aussi disparate, sans parler des difficultés de langues, les deux langues principales étant maniées souvent avec une grande fantaisie — les discussions sont devenues de plus en plus précises, de plus en plus serrées, elles furent empreintes d'équité et de courtoisie. Dans ce domaine, nous avons noté un progrès sensible sur les discussions de Vienne.

Le fait que la séance d'ouverture avait lieu à la Sorbonne nous faisait espérer un baptême de l'esprit; n'étions-nous pas convoquée au cœur du laboratoire de la culture française? Hélas, les discours officiels nous déçoivent 99 fois sur 100. Ste-Geneviève, Jeanne d'Arc et des bouquets de roses nous furent servis par le représentant du Gouvernement; les compliments les plus aimables furent échangés, mais nous avions faim d'autre chose. Parmi les 27 présidentes des Conseils Nationaux, nous eûmes la satisfaction de rencontrer des personnalités conscientes des besoins de l'heure, armées d'expérience et d'ardeur. N'oublions pas l'interpellation de M^{me} Plaminkova, la présidente tchécoslovaque, sur la devise ins-

Revision... Revision...

Deux lettres

I.

A Monsieur le Président du Parti démocratique genevois, Genève.

Genève, le 29 juin 1934.

Monsieur le Président,

Nous apprenons par la voie de la presse que le Comité Central du Parti démocratique genevois vient de se prononcer à l'unanimité en faveur d'une révision totale de la Constitution fédérale, cette décision précédant de peu celle que doit prendre à Lausanne, le 8 juillet, le parti libéral démocratique suisse. Cette nouvelle nous a vivement intéressées. Car nous estimons qu'il ne saurait être question d'une révision totale de la Constitution fédérale sans l'introduction de la réforme pour laquelle nos Associations travaillent depuis longtemps (à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel depuis 27 ans, sur terrain fédéral depuis 25 ans), soit l'égalité politique entre hommes et femmes. Nous prenons la liberté à ce sujet d'attirer tout spécialement votre attention sur les paroles catégoriques prononcées à Berne, le 17 juin dernier, lors du jubilé de notre Association suisse pour le Suffrage, par M. le conseiller fédéral Motta: Il serait étrange que cette question fût laissée de côté lors d'une révision totale de la Constitution fédérale.

De divers côtés également, l'opinion a été exprimée (nous vous rappelons notamment l'article de M. le Dr. Muret, récemment publié par le Journal de Genève), que l'on ne saurait porter de renouvellement de notre démocratie, de concours des forces vives et neuves de notre peuple, de régénération de notre vie nationale, sans faire appel aux femmes — qui viennent de prouver encore par la création de ce mouvement La femme et la démocratie, qu'un article du Journal de Genève aussi présentait récemment avec éloges, combien elles sont attachées aux principes essentiels de notre vie nationale, et prêtes à les défendre contre toute attaque d'où que ce soit qu'elle vienne.

C'est pourquoi, nous basant sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président,

1. de bien vouloir porter devant le parti démocratique genevois la question des droits politiques de la femme considérée comme un des éléments de révision de la Constitution fédérale;

2. de soulever si possible cette question lors de l'Assemblée de Lausanne du 8 juillet du parti libéral démocratique suisse, en mentionnant la demande que nous vous adressons ici.

Veuille, etc.

Pour le Comité de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin:

La Présidente: EMILIE GOURD.

La Vice-Présidente: DR. L. GOURFEIN-WELT.

La Secrétaire: E. KAMMACHER, avocate.

II.

Lausanne, le 5 juillet 1934.

A Monsieur Bujard, Président de l'Assemblée du Parti libéral démocratique suisse, Lausanne.

Monsieur le Président,

Ainsi que nous l'exprimions récemment dans une lettre adressée à la fraction libérale du Conseil national comme aux autres partis et groupements politiques de notre pays, les femmes prennent aujourd'hui un intérêt très vif aux questions politiques, et nombreuses sont celles qui discutent la grande question à l'ordre du jour, la révision éventuelle de la Constitution fédérale.

Il va sans dire que notre Association pour le Suffrage féminin s'en préoccupe également et suit de près toutes les propositions de renouvellement qui sont faites de part et d'autre. Une chose qui nous frappe dans ces programmes soi-disant nouveaux, c'est que la participation de la femme aux affaires de l'Etat n'y est même pas mentionnée. Comme dans les pays à régime antidémocratique, le rôle de la femme semble être limité au travail ménager et familial. Et pourtant la femme occupe aujourd'hui une place importante dans l'économie publique de notre pays et dans la société, elle assume des responsabilités morales et matérielles, qui ne permettent plus de l'écarter de la vie de l'Etat sans porter préjudice aux fonctions qu'elle assume dans la famille et dans la vie professionnelle.

L'Etat suisse, d'autre part, a besoin, pour triompher de la crise qui le menace, d'un élément nouveau, d'une foi profonde dans l'idéal moral renfermé dans notre Constitution démocratique. Cette foi existe chez les femmes suisses; elles l'ont prouvée dans la grande action, entreprise il y a une année, La femme et la démocratie, et qui a pour but d'appuyer dans la vie publique les valeurs morales qui nous sont chères, de les transmettre scrupuleusement à la nouvelle Charte qui naîtra peut-être de la tourmente d'aujourd'hui.

Nous savons que le parti libéral, lui aussi, veut conserver à notre pays la démocratie intégrale. Aussi nous nous adressons à vous, Messieurs, vous priant de faire acte de justice démocratique en revendiquant comme un des points de la révision constitutionnelle le droit de vote pour la femme aussi bien que pour l'homme.

Nous nous permettons de vous remettre la résolution votée à l'Assemblée générale de

l'Association pour le Suffrage féminin du 16 juin à Berne, et nous espérons qu'il vous sera possible, dans le courant de votre Assemblée, d'aborder cette question si importante pour l'avenir de notre pays.

Veillez agréer, etc.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:

La Présidente: A. LEUCH.

La Secrétaire: LUCY DUTOIT.

III.

Première lettre: Réponse: «étude de la question l'autonomie prochain.»

Deuxième lettre: aucune réponse. Pas même un accusé de réception.

Mieux encore: nous avons scruté ligne après ligne le compte-rendu détaillé du Congrès de Lausanne du 8 juillet, tel qu'il a paru dès le lendemain sur trois colonnes du Journal de Genève. Nous y avons trouvé une analyse du discours de M. Oeri, conseiller national bâlois, qui a pourtant la réputation d'être suffragiste, en faveur de la révision partielle de la Constitution, et une analyse du discours de M. B. Méan, député vaudois, en faveur de la révision totale, sur la base du maintien et de la sauvegarde du fédéralisme, de la restauration de l'autonomie financière des cantons, de la restauration du principe d'autorité, de la sauvegarde des garanties individuelles par la répression des abus, de l'établissement d'un nouveau statut économique par la corporatisme; nous y avons trouvé la voix des délégués cantonaux de Vaud, de Genève et de Bâle pour la révision totale, de Neuchâtel pour la révision partielle, puis la mention d'un exposé sur la corporatisme. Et enfin nous y avons pris connaissance des résolutions votées en faveur de la révision totale de la Constitution, de la protection de l'armée, de l'institution d'une juridiction constitutionnelle, de la restriction des compétences financières du Parlement, et de la dépolitisation (?) des C.F.F. Pas un mot, à notre connaissance, sur les femmes, ces femmes que l'on couvre de fleurs quand on a besoin de leurs services, de leurs peines, de leur temps ou de leur argent, mais que l'on ignore totalement, elles qui constituent plus de la moitié de notre peuple, elles qui contribuent si largement à son économie générale, elles qui défendent de tout leur cœur les principes de la démocratie, — quand elles réclament qu'à l'occasion d'une transformation de notre charte nationale, on leur fasse la place à laquelle elles ont un droit incontestable.

Alors?...

A nous femmes de tirer les conclusions pratiques qui s'imposent. Et soyez certains, Messieurs, que nous autres suffragistes, nous n'y manquerons pas.

E. Gd.

rite aux frontons des édifices publics français: Liberté, égalité, fraternité, et l'application de ces mots à la femme comme citoyenne et collaboratrice de l'homme! Le Conseil des femmes françaises avait obtenu, pour cette séance, le concours d'un admirable chœur mixte, dirigé par M. Roger Ducasse, ce qui lui apportait une note solennelle et hautement artistique.

Trois autres soirées publiques étaient au programme. A notre regret, la date du Congrès, trop avancée dans la saison, a empêché une participation nombreuse du public parisien.

Le Conseil international souffre de la désorganisation monétaire mondiale au point de ne plus pouvoir équilibrer son budget. Un appel pressant fut adressé aux Conseils nationaux, pour qu'ils fassent leur possible pour tenir leurs engagements; on comprimerait aussi toutes les dépenses qui ne sont pas indispensables à la vie du C. I. F. Le bazar international qui devait renflouer la trésorerie eut lieu dans un hôtel particulier qu'une dame suédoise avait prêté au Conseil français,

Ce bazar offrait un spectacle plein de charme, car les pays où fleurit l'art populaire avaient envoyé des échantillons de cette production naïve et parfois éclatante. La Suède, la Norvège, la Roumanie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, pour n'en nommer que quelques-uns rivalisaient de couleurs gaies. A côté d'eux, notre comptoir suisse, témoin d'un pays industrialisé, paraissait terne; cependant le résultat financier nous place dans un rang honorable et nous sommes reconnaissantes à toutes les sociétés qui nous ont permis de le constituer, reconnaissantes aussi à M^{me} Dunant, la femme de notre ministre à Paris, et aux membres de la colonie suisse qui ont bien voulu le garder, car il eût été impossible à la fois de remplir notre rôle de déléguées et de veiller au comptoir du bazar. Les objets non vendus restent la propriété du C. I. F. et seront écoulés à son profit par le Conseil français.

A. DE M.

(La suite en 3^{me} page.)



TRICOTMAIN

11, MADELEINE, 11

FACE SALLE CENTRALE 0942. X

SES LAINES, SOIES ET COTONS
SES MODÈLES CHICS et ÉLÉGANTS
(Voir notre collection pour la plage).
SES THÉORIES illustrées et gratuites
SES PRIX AVANTAGEUX
SES SPÉCIALISTES RÉPUTÉS
qui vous initieront gratuitement à ces mille finesse
de métier qui font du tricotage à la main un... ART.
TIMBRES JAUNES TELÉPH. 52.916